

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 septembre 2020

Compte-rendu succinct

Le Conseil Municipal convoqué le 22 septembre 2020, s'est réuni publiquement le 28 septembre 2020 à 18 heures 00, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jean-François DEBAT, Maire.

Présents :

Jean-François DEBAT, Isabelle MAISTRE, Thierry DOSCH, Sylviane CHENE, Christophe NIOGRET, Nadia OULED SALEM, Fabrice CANET, Françoise COURTINE, Andy NKUNDIKIJE, Claudie SAINT ANDRE, Benjamin ZIZIEMSKY, Charline LIOTIER, Sébastien GUERAUD, Gérard LORA TONET, Martine DESBENOIT, Claude MARQUIS, Françoise PRUDENT, Catherine NOURRY, Thierry MOIROUX, Patricia MEDEVILLE, Béatrice MORIN, Yvonne GAHWA, Bénédicte CERTAIN-BRESSON, Sara TAROUAT-BOUTRY, Jean-Luc ROUX, Raphaël DURET, Ouadie MEHDI, Alexa CORTINOVIS, Benoît FEUVRIER, Jessie MALLET, Suaip ZINKAL, Baptiste DAUJAT, Marie-Jo BARDET, Agnès BLOISE, Christophe COQUELET, Aurane REIHANIAN, Jérôme BUISSON, Blanche CHAUSSAT à partir de la n°2, Michaël RUIZ

Excusés ayant donné procuration :

Michel FONTAINE à Jean-François DEBAT, Christian BURTIN à Françoise PRUDENT, Anne FORESTIER à Martine DESBENOIT, Nathalie MARIADASSOU à Claude MARQUIS

Absente :

Blanche CHAUSSAT à la 1ère question

Monsieur le Maire ouvre la séance,

Monsieur le Maire annonce le dépôt de trois questions écrites par les groupes Vision Bourg et Bourg Avenir, qui seront abordées en fin de séance.

Il rend ensuite hommage à Madame Jeanne-Marie COTTINAT, Adjointe aux Affaires Sociales sous le mandat 1995-2001 et à Monsieur Paul MORIN, Maire de 1989 à 1995, tous deux décédés depuis la dernière réunion du Conseil Municipal.

Puis il soumet à l'assemblée le compte rendu de la séance publique du 6 Juillet 2020 qui est adopté.

Se prononçant ensuite sur les diverses questions inscrites à l'ordre du jour, le Conseil Municipal, après avoir désigné Monsieur Baptiste DAUJAT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance :

N° 2020.09.01 - Organismes divers et Associations - Désignation des représentants du Conseil Municipal - Compléments (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M. Reihanian

A L'UNANIMITE des votants (38 voix), Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET et REIHANIAN ne prenant pas part au vote

DESIGNE les délégués et représentants du Conseil municipal auprès des organismes cités ci-après :

- **Syndicat Intercommunal d'Energie et de E-COMMUNICATION de l'Ain**

Monsieur Andy NKUNDIKIJE, délégué suppléant

- **Mission Locale Jeunes**

3 représentants pour le Collège Elus :

Mme Charline LIOTIER

Mme Alexa CORTINOVIS

Mme Yvonne GAHWA

N° 2020.09.02a - Aéroport Bourg Terres des Hommes - Contrat de concession en date du 19 07 2016 - Avenant n°1 (Rapporteur : Madame Françoise COURTINE)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DECIDE de proroger le contrat de concession pour la gestion de l'aéroport « Terre des Hommes » pour une durée de 5 mois à compter du 1^{er} janvier 2021.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à proroger le contrat de concession par voie d'avenant avec la société Génilis Aéro et à signer l'avenant correspondant.

N° 2020.09.02b - Aéroport Bourg Terre des Hommes - Décision de principe de lancement d'une procédure de concession de service public (Rapporteur : Madame Françoise COURTINE)

Après interventions de M le Maire, M Reihanian

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DECIDE de déléguer la gestion de l'aéroport « Terre des Hommes » sous forme de concession, pour une durée de 5 ans et 7 mois à compter du 1^{er} juin 2021, dans les modalités précisées dans le rapport annexé.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à engager la procédure prévue par le code général des collectivités territoriales et à signer tout document dans le cadre de cette procédure.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à négocier les offres présentées par les candidats à cette concession ayant été admis à présenter une offre dans les conditions prévues par l'article L.3124-1 du Code de la Commande Publique.

N° 2020.09.03 - Reprise par la Ville de la gestion de la Halte-Garderie Caramel et Roudoudou - Convention avec la CAF de l'Ain (Rapporteur : Monsieur Benjamin ZIZIEMSKY)

Après interventions de MM le Maire, Buisson

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ACCEPTÉ la reprise de la gestion de la Halte-Garderie Alexandre DUMAS (ex Caramel et Roudoudou) à compter du 1er Novembre 2020, selon les conditions détaillées ci-dessous :

A la reprise de gestion au 1er novembre 2020, la Ville de Bourg en Bresse s'engage à :

- Poursuivre et développer l'offre d'accueil occasionnel sur le quartier en politique de la Ville de la Reyssouze,
- Accueillir les familles déjà connues et inscrites dans la structure afin de permettre la continuité de l'offre,
- Mettre en œuvre un projet d'établissement en cohérence avec le projet pédagogique global du service petite enfance,
- Adopter un règlement de fonctionnement en conformité avec l'agrément délivré par la Protection Maternelle Infantile du Département de l'Ain,
- Se conformer aux engagements de la convention d'objectifs et de financements et du Contrat Enfance Jeunesse, et aux objectifs poursuivis par la subvention dite Prestation de service unique, les bonus « inclusion handicap » « mixité sociale » et « territoires CTG » ainsi que la charte de la laïcité de la branche famille,
- Respecter les engagements inscrits dans les conventions de mise à disposition du personnel et des locaux,
- Veiller à accompagner les situations individuelles des personnels de la caf mis à disposition.

En contrepartie, la Caf de l'Ain s'engage à :

- Contribuer au financement des travaux de rénovation rendus nécessaires par l'extension de l'offre en journées continues et la gestion des temps de repas,
- Fournir l'ensemble des éléments administratifs et techniques nécessaires à la bonne continuité de l'offre de service,
- Apporter à la Ville le soutien nécessaire en ingénierie de projets afin d'adapter au mieux l'offre aux besoins des habitants,
- Verser l'ensemble des aides au fonctionnement sur fonds nationaux en conformité avec la convention d'objectifs et de financement et le CEJ,
- Respecter les engagements inscrits dans les conventions de mise à disposition du personnel et des locaux,
- Apporter un suivi à la situation des personnels de la Caf mis à disposition.

AUTORISE

- le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer toute convention ou tout avenant relatif à la reprise de gestion de la Halte-Garderie Alexandre Dumas (ex Caramel et Roudoudou) et/ou tout avenant lié aux outils financiers de la convention territoriale globale.
- le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à solliciter les financements auprès de la CAF 01 et du Département de l'Ain pour les travaux de rénovation de la Halte-Garderie Alexandre Dumas (ex Caramel et Roudoudou)

N° 2020.09.04a - Madeleine Tènement Saint-Joseph-Déclassement du domaine public (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

Après interventions de MM le Maire, Coquelet, Ruiz, Reihanian, Buisson

A LA MAJORITE des votants (42 voix), 1 voix contre (M RUIZ)

CONSTATE la désaffectation de l'emprise attenant au bâtiment dit « Saint-Joseph » situé avenue Alsace Lorraine à Bourg-en-Bresse à effet du 24 septembre 2020.

DECIDE le déclassement du domaine public du terrain considéré représentant une superficie de 1 062 m² situé sur la parcelle cadastrée section AM n° 324.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, tout document y afférent.

N° 2020.09.04b - Madeleine - Résiliation baux commerciaux M. AJOURJA (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

AUTORISE la résiliation amiable des deux baux commerciaux dont est titulaire la société COTE SUD RESTAURATION, représentée par Monsieur SALAH AJOURJA, pour les locaux sis au 2 avenue Alphonse Baudin, moyennant le paiement d'une indemnité à hauteur de 44 000 euros, conforme à l'avis rendu par France Domaine le 10 mars 2020.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, l'acte notarié ainsi que tout document afférent à cette résiliation.

N° 2020.09.05 - Lotissement Domaine du lac - Vente des lots-Modalités de mise en oeuvre (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

Après interventions de MM Buisson, le Maire, Reihanian, Ruiz, Mme Bloise

A L'UNANIMITE des votants (38 voix), 4 abstentions (Mmes BARDET, BLOISE, MM COQUELET et REIHANIAN), M ZINKAL Suaip ne prenant pas part au vote

FIXE comme suit les conditions des cessions à intervenir dans le cadre de la commercialisation de la tranche 1 du lotissement Domaine du Lac :

La création, l'organisation et le fonctionnement du lotissement, les droits et les obligations du lotisseur, ceux des propriétaires de lots sont régis par les dispositions d'un cahier des charges, outre les prescriptions du règlement du lotissement annexé au dossier du permis d'aménager.

Les lots de la 1ère tranche à prendre sur les parcelles cadastrées à Bourg-en-Bresse section CN n° 322, 324, 326, 480, 484 et 489 sont cédés moyennant les prix suivants avant décote le cas échéant relative au dispositif maison passive :

- Lot n° 3 d'une superficie de 758 m², commercialisé au prix de 95 000 euros TTC ;
- Lot n° 4 d'une superficie de 602 m², commercialisé au prix de 85 000 euros TTC ;
- Lot n° 5 d'une superficie de 756 m², commercialisé au prix de 95 000 euros TTC ;
- Lot n° 6 d'une superficie de 782 m², commercialisé au prix de 97 000 euros TTC ;
- Lot n° 7 d'une superficie de 590 m², commercialisé au prix de 87 000 euros TTC ;
- Lot n° 8 d'une superficie de 403 m², commercialisé au prix de 73 000 euros TTC ;

- Lot n° 9 d'une superficie de 408 m², commercialisé au prix de 75 000 euros TTC ;
- Lot n° 10 d'une superficie de 425 m², commercialisé au prix de 75 000 euros TTC ;
- Lot n° 11 d'une superficie de 491 m², commercialisé au prix de 85 000 euros TTC ;
- Lot n° 12 d'une superficie de 747 m², commercialisé au prix de 95 000 euros TTC ;
- Lot n° 13 d'une superficie de 408 m², commercialisé au prix de 73 000 euros TTC ;
- Lot n° 14 d'une superficie de 441 m², commercialisé au prix de 77 000 euros TTC ;
- Lot n° 15 d'une superficie de 408 m², commercialisé au prix de 75 000 euros TTC ;
- Lot n° 16 d'une superficie de 441 m², commercialisé au prix de 77 000 euros TTC ;
- Lot n° 17 d'une superficie de 409 m², commercialisé au prix de 75 000 euros TTC ;
- Lot n° 18 d'une superficie de 615 m², commercialisé au prix de 85 000 euros TTC.

Les promesses de vente des dits lots pourront être soumises aux conditions suspensives suivantes au profit des acquéreurs :

- Condition suspensive d'obtention de toute autorisation d'urbanisme purgée de tout recours nécessaire à la réalisation de chacun des projets de construction par les différents acquéreurs des lots ;
- Condition suspensive d'obtention d'un financement et / ou de vente d'un bien au stade d'un avant-contrat permettant de financer les différents projets de construction sur chacun des lots.

DECIDE de mettre en œuvre le dispositif d'aide à la construction de maisons passives, pour les acquéreurs intéressés, comme suit :

L'acquéreur s'engage à ériger, sur le lot à acquérir, une maison qui sera labellisée « Maison Passive / Passivhaus » dans le respect du cahier des charges, du règlement du lotissement et du Plan Local d'Urbanisme en vigueur.

En contrepartie de l'objectif de performance énergétique ci-dessus contracté, le vendeur consent à l'acquéreur une décote du prix de cession d'un montant de 15% (quinze pour cent) au titre de la labellisation « Maison Passive / Passivhaus ».

Le bâtiment devra être réalisé dans un délai de vingt-quatre mois à compter de la réitération de la vente, dépôt de la Déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) faisant foi.

L'acquéreur s'engage à transmettre par lettre recommandée avec accusé de réception au vendeur le rapport de labellisation dans un délai de six mois à compter du dépôt de la DAACT.

Si, une fois construit, le logement ne correspondait pas aux engagements de labellisation pris par l'acquéreur, ou si ce dernier ne fournissait pas le rapport de labellisation dans le délai précité, celui-ci sera redevable envers le vendeur d'une indemnité égale à la décote consentie sur le prix de cession, sauf cas de force majeure à justifier par le maître d'ouvrage.

De la même manière, si le bâtiment n'était pas réalisé dans le délai prévu ci-dessus, l'acquéreur sera redevable envers le vendeur d'une indemnité égale à la décote consentie sur le prix de cession.

L'acquéreur sera également redevable envers le vendeur d'une indemnité égale à la décote consentie sur le prix de cession en cas de cession avant l'obtention de la labellisation « Maison Passive / Passivhaus », sauf si le sous-acquéreur ou l'ayant-droit s'engage à reprendre l'engagement d'obtention de la labellisation.

L'acquéreur devra verser l'indemnité égale à la décote dans un délai de deux mois à compter de la première réquisition du vendeur par lettre recommandée avec accusé de réception.

Les présentes stipulations sont transmissibles à tout sous-acquéreur ou ayant-droit à compter de la signature de l'acte authentique de vente du terrain.

PRECISE que les frais dits de notaire seront à la charge des différents acquéreurs des lots.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à vendre les lots de terrains à construire numérotés de 3 à 18 du lotissement le Domaine du Lac composant la 1^{ère} tranche du lotissement aux conditions exposées ci-avant.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la Commune l'acte de dépôt de pièce du lotissement, les promesses de vente ou les avant-contrats correspondants aux caractéristiques essentielles ci-avant définies, ainsi que les actes de vente notariés.

N° 2020.09.06 - Acquisition tènement Avenue Mercier, propriété de la société AGRIBAT (Rapporteur : Monsieur le Maire)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

DECIDE d'acquérir une propriété bâtie, appartenant à la S.C.I. AGRIBAT, située 44 avenue Amédée Mercier à Bourg-en-Bresse, cadastrée section BD numéros 41, 167, 173p, 175p et 194, d'une contenance totale d'environ 1460 m², aux conditions principales suivantes :

- prix de 370 000 euros ;
- absence de surcoût induit par la pollution ou par la qualité du sol au niveau géotechnique (surcoût non supérieur à 10 000 € HT pour la pollution et à 10 000 € HT pour la géotechnique).

PRECISE que les frais de notaire seront à la charge de la Ville de Bourg-en-Bresse.

PRECISE que les frais de géomètre seront à la charge de la Ville de Bourg-en-Bresse, à l'exception des frais de bornage et de déclaration préalable de division qui sont à la charge du vendeur.

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation, à signer, au nom et pour le compte de la Commune, le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

N° 2020.09.07 - BOURG PARC AUTO - Rapport annuel 2019 (Rapporteur : Madame Claudie SAINT ANDRE)

Après interventions de MM Coquelet, Reihanian, le Maire, Buisson, Ruiz

PREND ACTE du rapport d'activité de la Régie Bourg Parc Auto pour l'année d'exploitation 2019 et du bilan sur les RAPO.

N° 2020.09.08a - Finances - Exercice 2020 - Affectations de subventions (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après interventions de MM Ruiz, Niogret

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

ADOpte le tableau des subventions annexé aux documents budgétaires conformément à l'état annexé à la présente délibération.

Annexe délibération : septembre

2020 Nouvelles affectations

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
20422	324	65	443	AGLCA	19 935,47 € . Aide à l'acquisition d'équipements informatiques pour la MCC - Avenant 1 du 27/07/20				Oui	Oui
6574	114	06	427	AIDE AUX FAMILLES ET AUX PERSONNES 01	1 000,00 € . Subvention exceptionnelle liée à la crise sanitaire covid 19	Solidarité et Droits humains		15/09/2020	Non	Non
6574	422	54	442	AINCOLORZ ASSOCIATION	1 000,00 € . Street Art : Bourg en spray (fresque tannerie)	Démocratie locale - Education - Jeunesse et Politique de la ville		29/01/2020	Oui	Non
6574	20	11	430	ALEC01	1 500,00 € . Programme de sensibilisation au gaspillage alimentaire	Démocratie locale - Education - Jeunesse et Politique de la ville		15/09/2020	Oui	Non
6574	93	61	436	ALEC01	4 600,00 € . Transition énergétique des territoires	Transition écologique - Alimentation durable - Urbanisme - Déplacements - Patrimoine et Energies		17/09/2020	Oui	Oui
6574	93	61	435	ARTISANS DU MONDE	540,00 € . Soutien au festival 2020	Transition écologique - Alimentation durable - Urbanisme - Déplacements - Patrimoine et Energies		17/09/2020	Oui	Non
6574	415	15	440	ASS SPORTIVE COLLEGE DU REVERMONT	300,00 € . Participation au championnat de France UNSS Cross	Sports		14/09/2020	Non	Non
6574	110	04	426	AVEMA	13 720,00 € . Réalisation de l'activité	Administration générale - Finances - Ressources humaines		18/09/2020	Non	Non
204115	322	44	433	CENTRE DES MONUMENTS NATIONALUX	27 000,00 € . Signalétique Monastère Royal de Brou	Administration générale - Finances - Ressources humaines		18/09/2020	Oui	Oui
657341	213	11	419	COMMUNE DE PERONNAS	11 648,00 € . Péréquation charges scolaires 2020 - année scolaire 2019/2020				Non	Non
657341	213	11	428	COMMUNE DE POLLIAT	557,47 € . Part financière en classe ULIS 2019/2020 - 1 enfant				Non	Non
657341	213	11	429	COMMUNE DE PONT D AIN	530,00 € . Participation financière communes extérieures - 2 enfants				Non	Non
657341	213	11	420	COMMUNE DE VIRIAT	6 272,00 € . Péréquation charges scolaires 2020 - année scolaire 2019/2020				Non	Non
657341	213	11	418	COMMUNE SAINT DENIS LES BOURG	86 016,00 € . Péréquation charges scolaires 2020 - année scolaire 2019/2020				Non	Non
6574	415	15	437	HOT CHICKENS SKATE CLUB	300,00 € . 30 ans du club	Sports		14/09/2020	Non	Non

Nature	Fonction	Service	N° Affectation	Nom de l'organisme subventionné	Nouvelles affectations	Objet de l'affectation	Commission spécialisée	Date de la commission	Versement Conditionné	Convention avec l'association
6574	415	15	431	TENNIS CLUB DE BOURG	7 000,00 €	. Subvention exceptionnelle suite covid 19	Sports	14/09/2020	Non	Oui

Total des affectations 181 918,94 €

Annexe délibération modification d'affectations: septembre

2020

Nature	Fonction	Service	N° affectation	Nom de l'organisme subventionné	Affectation initiale	Modification de l'affectation	Reste affecté	Objet de l'affectation initiale	Objet de la modification	Commission spécialisée	Versement Conditionné	Convention avec l'associatio
6574	20	11	249	ARTICITEBOURG	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	Projet "graine d'artistes"	Annulation projet suite au covid	Démocratie locale - Education - Jeunesse et Politique de la ville	Oui	Non
6574	415	15	34	BOURG EN BRESSE TRIATHLON	5 000,00 €	-5 000,00 €	0,00 €	Promotion de la ville : triathlon	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	40	BOURG SPORTS EQUESTRES	29 000,00 €	-5 800,00 €	23 200,00 €	Manifestation Jumping international	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Oui
6574	415	15	144	BOURG TENNIS PAYS DE L'AIN	14 000,00 €	-14 000,00 €	0,00 €	Organisation du Grand Prix International de Tennis	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Oui
2041512	824	105	390	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BASSIN BOURG EN BRESSE	4 900,00 €	-1 940,00 €	2 960,00 €	Commission mixte Ville/CA3B - NPNRU PRRU Bourg - protocole pré-configuration +particip triporteur	NPNRU- participation achat triporteur annulée		Oui	Non
6574	415	15	69	COMPAGNIE DE TIR A L'ARC DE BOURG EN BRESSE	500,00 €	-500,00 €	0,00 €	Manifestation : concours division régionale par équipes	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	72	CYCLO BRESSAN CHARLES ANTONIN	200,00 €	-200,00 €	0,00 €	Manifestation Rando Dombes/Revermont	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	77	DOJO BURGIEIN	500,00 €	-500,00 €	0,00 €	Manifestation : tournoi des samouraïs	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	170	ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	Organisation du meeting des lancers	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Oui
6574	415	15	81	ENTENTE GYMNIQUE BOURG EN BRESSE	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	Organisation compétition inter-départementale	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Oui
6574	415	15	97	GRAND FOND BRESSAN	500,00 €	-500,00 €	0,00 €	Aide exceptionnelle Ain en courant	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	96	GRAND FOND BRESSAN	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	Manifestation corrida d'été	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	99	GROUPE SPORTIF CARRIAT	5 500,00 €	-5 500,00 €	0,00 €	Promotion de la ville : tournoi international	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	123	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	1 200,00 €	-1 200,00 €	0,00 €	Cérémonie de récompenses des bénévoles	Annulation des podiums récompenses bénévoles suite au covid 19	Sports	Oui	Oui
6574	415	15	117	PERSEVERANTE LA	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	Manifestation : championnat départemental passage d'étoiles	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	135	ROLLER HOCKEY BRESSAN	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	Manifestation : Cup coq	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	136	ROLLER HOCKEY BRESSAN	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	Aide exceptionnelle 25 ans du roller hockey	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non

Nature	Fonction	Service	N° affectation	Nom de l'organisme subventionné	Affectation initiale	Modification de l'affectation	Reste affecté	Objet de l'affectation initiale	Objet de la modification	Commission spécialisée	Versement Conditionné	Convention avec l'associatio
6574	415	15	148	UNION LOCALE SPORT ADAPTE	1 000,00 €	-1 000,00 €	0,00 €	. Manifestation : gentleman pétanque	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
6574	415	15	155	VIOLETTES BRESSANES LES	300,00 €	-300,00 €	0,00 €	. Manifestation : 50 ans du club	Annulation suite covid 19	Sports	Oui	Non
Total						-42 040,00 €	26 160,00 €					

N° 2020.09.08b - Finances - Exercice 2020 - Conventions et avenants avec les organismes de droit privé bénéficiaires de subventions (*Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT*)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

AUTORISE le maire, ou l'adjoint ayant reçu délégation, à signer au nom et pour le compte de la ville les conventions et avenants d'attribution de subventions tels que présentés dans l'annexe jointe à la présente délibération.

**Conventions et avenants avec des
organismes de droit privé bénéficiaires d'une subvention**

Nom de l'association	Date de la convention initiale	N° de l'avenant	Objet de l'acompte	Montant de la convention ou de l'avenant à voter	Montant total de la subvention 2020
ALEC01	Après la date de validation du Conseil Municipal	-	Transition énergétique des territoires	4 600 €	4 600 €
CENTRE DES MONUMENTS NATIONAUX	15/04/16	1	Organisation de la visite portant sur « la signalétique et tout autre document ou support d'information et de médiation » au MRB	27 000 €	27 000 €
TENNIS CLUB DE BOURG	13/02/20	2	Subvention exceptionnelle suite COVID	7 000 €	34 000 €
BOURG SPORT EQUESTRE	09/07/07	2	Annulation suite COVID	- 5 800 €	23 200 €
BOURG TENNIS PAYS DE L'AIN	10/03/20	1	Annulation suite COVID	- 14 000 €	0 €
ENTENTE ATHLETIQUE BRESSANE	19/04/17	2	Annulation suite COVID	- 1 000€	36 745 €
ENTENTE GYMNIQUE DE BOURG EN BRESSE	08/01/20	2	Annulation suite COVID	-1 000 €	22 446 €
OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS	07/04/15	2	Annulation des podiums de cérémonies de récompense des bénévoles suite au COVID	- 1 200 €	19 000 €
AGLCA	21/02/20	1	Aide pour l'acquisition d'équipements informatiques – Mise en service MCC	19 935,47 €	316 757,47 €

N° 2020.09.09a - Dotation de Soutien à l'Investissement Local - Opérations et plan de financement
(Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les plans de financement prévisionnels tel que définis ci-dessous des 6 projets faisant l'objet d'une demande de financement DSIL : Action Cœur de ville – Madeleine Glycines, Grand tour de Bouvent, Avenue Jean-Marie Verne, Rue Montesquieu, Rue Montholon-Branly, débitumisation cour école des Vennes.

Projets	Madeleine Glycines	Taux	Grand tour de Bouvent	Taux	Avenue Jean-Marie Verne	Taux	Rue Montesquieu	Taux	Rue Montholon-Branly	Taux	Débitumisation cour école Vennes	Taux
Sources de financement												
Etat – DSIL	997 760 €	40%	107 000 €	40%	310 876 €	40%	132 056 €	40%	152 856 €	40%	26 520 €	40%
Région	450 000 €	18%										
Département												
CA3B												
CAF	374 160 €	15%										
Total financeurs	1 821 920 €	73%	107 000 €		310 876 €		132 056 €		152 856 €		26 520 €	
Ville de Bourgen-Bresse	672 480 €	27%	160 500 €	60%	466 314 €	60%	198 084 €	60%	229 284 €	60%	39 780 €	40%
TOTAL H.T. opération	2 494 400 €		267 500 €		777 190 €		330 140 €		382 140 €		66 300 €	

AUTORISE le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer tout document relatif à ces demandes de subvention.

N° 2020.09.09b - Dotation Politique de la Ville -2020 - Opérations et modalités de financement
(Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

A L'UNANIMITE des votants (43 voix)

APPROUVE les actions retenues dans le cadre de la DPV 2020 et leur plan de financement prévisionnel, à savoir :

- Projets de travaux immédiatement réalisables dans les bâtiments scolaires situés dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville

Groupes scolaires	Nature des travaux	Coût HT	Recettes	
			DPV	Ville
Daudet	Menuiserie, peinture, carrelage, électricité	101 972 €		
Lilas	Plafond, électricité, peinture	37 336 €		
Dîmes	Façades, isolation thermique	40 842 €		

Saint-Exupéry	Peinture	11 055 €		
TOTAL		191 205 €	152 000 €	39 205 €

- Opérations de création, de diffusion et de développement culturels, ainsi que les lieux mixtes incluant une dimension culturelle, ainsi que des lieux culturels globaux

NPNRU Pont des Chèvres	Coût HT	Recettes			
		DPV	Région	ANRU	Ville
Maison du cirque construction	3 166 000 €	357 000 €	1 365 197 €	222 478 €	1 221 325,00 €

Possibilité de soutien dans le cadre de la dotation territoriale du Département de l'Ain

AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint ayant reçu délégation à signer les conventions afférentes à cette dotation pour le versement de la DPV 2020 sur la base des actions retenues par la Préfecture, ainsi que tout autre document y afférent.

Impacts financiers

La recette est estimée à 509 000 €.

N° 2020.09.10 - Personnel Territorial - Modification d'emplois (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

Après intervention de M Coquelet

A L'UNANIMITE des votants (37 voix), 6 abstentions (Mmes BARDET, BLOISE, CHAUSSAT, MM COQUELET, REIHANIAN, BUISSON)

DECIDE de procéder aux modifications suivantes :

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe à temps complet,

- création d'1 emploi contractuel permanent pour occuper les fonctions de directeur de la régie de stationnement à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'ingénieur principal à temps complet,

- création d'1 emploi d'assistant de conservation principal 2ème classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi contractuel permanent poste médiateur culturel à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 1ère classe,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'agent de maîtrise principal à temps complet,

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (28h/35h),
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (24h30/35h),

- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps complet,
- suppression d'1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (17h30/35h),
- création d'1 emploi d'adjoint administratif à temps complet,
- suppression d'1 emploi de technicien principal 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi de gardien brigadier à temps complet,
- suppression d'1 emploi de brigadier chef principal à temps complet,
- création d'un emploi non permanent dans le cadre du dispositif Adultes-relais : 1 emploi à temps complet pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction à compter du 1er octobre 2020. Cet emploi relève du droit privé et fera l'objet d'un remboursement de l'Etat. Il sera pourvu selon les modalités prévues par la réglementation encadrant le dispositif Adultes-relais. Le Maire ou son représentant est autorisé à signer tous les documents relatifs à ce recrutement, notamment la convention avec l'Etat et le contrat de travail de l'agent recruté.
- création d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe à temps complet,
- suppression d'1 emploi de rédacteur principal de 1ère classe à temps complet,
- création d'1 emploi d'éducateur de jeunes enfants de 2e classe à temps complet, dans le cadre de la reprise de la Halte Garderie Dumas,
- création d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe à temps complet, dans le cadre de la reprise de la Halte Garderie Dumas,
- création d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe à temps non complet (17,5h/35h), dans le cadre de la reprise de la Halte Garderie Dumas,
- création d'1 emploi d'auxiliaire de puériculture principal de 2e classe à temps complet, dans le cadre de la reprise de la Halte Garderie Dumas,
- création d'1 emploi d'adjoint technique à temps non complet (28h/35h), dans le cadre de la reprise de la Halte Garderie Dumas,

N° 2020.09.11 - Actes de gestion accomplis par le Maire et les Adjointes au Maire en vertu de la délibération n°5 du 23 Mai 2020 (Rapporteur : Monsieur Jean-François DEBAT)

PREND ACTE des actes de gestion ci-après qui ont été accomplis par le Maire et les Adjointes habilités pour la période du 1er Juin au 4 Septembre 2020 ainsi que ceux accomplis précédemment à cette période et n'ayant pas pu être présentés lors de la séance précédente.

TARIFS

- Tarifs du stationnement sur voirie et en ouvrage – Modification à compter du 25 Mai 2020 -Décision du 25 Mai 2020 – ci-joint grille annexée
- Tarifs du stationnement sur voirie et en ouvrage – Modification à compter du 1er Septembre 2020 Décision du 4 Septembre 2020 – ci-joint grille annexée
- Tarifs Salle Marthe Suchel – application de ces tarifs à compter du 1er Août 2020

	Tarifs de base associations			Tarifs réduits pour associations bourgiennes		
	HT	TVA	TTC	HT	TVA	TTC
1 journée de	122,92	24,59	147,51	88,43	17,69	106,12

8h à 8h le lendemain						
mi-journée ou soirée	69,86	13,97	83,83	50,41	10,08	60,49

Ces tarifs s'appliqueront à tout utilisateur à l'exception :

- des associations dont les statuts font l'objet d'activités principales en faveur des seniors
- des organismes spécialisés dans le domaine de la gérontologie
- de tout autre utilisateur pour lequel la mise à disposition est une valorisation du temps de bénévolat pour des actions du Service Actions Sociales – Pôle Prévention Seniors, gestionnaire de la salle
- d'une utilisation limitée à une fois dans l'année (par exemple pour une assemblée générale).

RESTAURATION SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE - Décision du 29 Juin 2020

- les prix des repas ont été fixés comme suit :

	<u>Plein tarif</u>	<u>Tarifs réduits</u>				<u>Tarif passagers</u>
Année scolaire 2020/2021	3, 90 €	0,63 €	1,27 €	1,87 €	2,45 €	7, 17 €

L'ensemble des plafonds de ressources suivant le tableau en annexe 1 ci-joint

Au restaurant Universitaire

le prix de tous les produits de la cafétéria détaillés en annexe ci-dessous.

le prix d'un composant supplémentaire au self, au choix de l'étudiant comme suit:

composant simple : 0,65 €

composant élaboré : 0,95 €

**CAFETERIA RESTAURANT UNIVERSITAIRE
TARIFS 2020/2021**

PRODUITS		Nouveaux tarifs
BOISSONS CHAUDES		
* Café / Thé / Infusion		0,95
* Chocolat		1,00
BOISSONS FROIDES		
* Eau minérale		0,80
* Eau gazeuse		1,10
* Coca		1,15
* Oasis / Minute Maid		1,10
* Coca Light		1,10
AUTRES		

* Yaourt nature		0,60
* Yaourt fruits		0,70
* Sandwich / panini / croque-monsieur box salade composée		2,35
* Tarte sucrée		1,10
* Croissant / Pain chocolat		1,10
* Fruit		0,70
* Chips		0,55
* Formule rapide (1 sandwich ou 1 panini ou 1 box salade ou 1 croque monsieur + 1 complément affiché)	1 ticket au prix	conventionné CROUS

SERVICES PERISCOLAIRES : Décision du 29 Juin 2020

les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2020/2021 comme suit :

- Accueil garderie du matin, du midi et du soir : 0,50 € par accueil et par enfant quelque soit le temps de garde
- Ateliers du soir : 0,60 € la séance par enfant et par atelier (inscription au trimestre)
- Etudes dirigées gratuites

PRECISE : qu'il revient aux familles de procéder aux réservations et annulations des services périscolaires sur le portail Familles, accessible depuis le site internet de la ville et de s'acquitter des factures correspondantes à la Trésorerie Municipale.

CULTURE ANIMATIONS ET LOISIRS

- Convention de partenariat avec le Lycée Quinet du 11 Décembre 2019 au 30 Juin 2020 pour des visites au Musée Royal de Brou.
- Acte d'engagement avec les Chemins coeurs pour des ateliers de philo les 11 et 25 Janvier et 1er et 15 Février 2020 aux Médiathèques Césaire et Vailland pour un montant de 160,00 €.
- Acte d'engagement avec les Chemins coeurs pour des ateliers de philo les 7 et 28 Mars et 11 Avril 2020 à la Médiathèque Vailland pour un montant de 120,00 €.
- Contrat avec l'Association Swank pour la projection « A star is born » le 14 Février 2020 à la Médiathèque Aimé Césaire pour un montant de 170,00 €.
- Contrat de vente avec Je dis Bravo pour un spectacle « petit bout de pomme » le 15 Février à la Bibliothèque Camus pour un montant de 1 338,00 €.
- Contrat avec l'Association Swank pour la projection « nos étoiles contraires » le 27 Février 2020 à la Médiathèque Aimé Césaire pour un montant de 170,91 €.
- Convention avec Arnica pour un atelier d'écriture le 11 Mars 2020 pour un montant de 408,00 €.
- Convention avec le Conseil Local de la santé mentale pour une exposition « Décollons les

étiquettes » du 12 Mars au 7 Avril 2020 à la Médiathèque Aimé Césaire pour un montant de 1 935,00 €

- Acte d'engagement avec M. Didier DAENINCKX pour une rencontre/échange avec l'auteur le 13 Mars 2020 à la Médiathèque Vailland pour un montant de 374,48 €.
- Contrat de vente avec la toute petite compagnie pour un spectacle « Le Bal des Hippocampes » le 11 Avril 2020 à la Médiathèque Aimé Césaire pour un montant de 1 234,35 €.
- Contrat de vente avec Amac pour un spectacle « Frag'ïls » les 27 et 30 Mai et le 3 Juin 2020 aux Médiathèques Aimé Césaire et Vailland pour un montant de 2 100,00 €.
- Convention avec la MJC pour des ateliers « calligraphie arabe » et « calligraphie et initiation au lettering » les 28 Mars , 4 et 8 Avril 2020 aux Médiathèques Vailland et Césaire et à la Bibliothèque Camus pour un montant de 600 €.
- Convention avec Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture pour des réunions plan de signalement des fonds patrimoniaux de Mars à Septembre 2020 à la Médiathèque Vailland.
- Acte d'engagement avec Mme Agnès JOANNARD LEBLANC pour un atelier de gravure les 15,17 et 18 Avril 2020 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 800 €
- Contrat de vente avec Cie Arnica pour un spectacle « lapin cachalot » le 9 Mai 2020 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 757,07 €.
- Contrat de vente avec Temps pastel pour un spectacle « Close up de magie Romain Lalire » le 9 Mai 2020 à la Bibliothèque Camus pour un montant de 1 582,50 €
- Contrat de vente avec Tohu Bohu pour un spectacle « Emois et moi ? » le 13 Mai 2020 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 1 040,65 €.
- Contrat de vente avec l'Association Ils scènent pour une animation « Boum pour les enfants » le 20 Juin 2020 à la Médiathèque Césaire pour un montant de 400 €.
- Contrat de cession avec l'Association Ziques production pour un spectacle le 9 Juillet 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 1 000,00 €
- Contrat de cessions avec Atomes production pour un spectacle le 16 Juillet 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 2 300,00 €
- Contrat de cessions avec la SARL 3C pour un spectacle le 18 Juillet 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 10 919,25 €
- Contrat de cessions avec l'Association Jamie pour un spectacle le 23 Juillet 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 2 000,00 €
- Contrat de cessions avec Far Production pour un spectacle le 25 Juillet 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 2 637,50 €
- Contrat de cessions avec KLAkson pour un spectacle le 30 Juillet 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 1 899,00 €
- Contrat de cessions avec La rêveuse pour un spectacle le 1er Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 3 358,70 €
- Contrat de cessions avec l'Association Smash pour un spectacle le 6 Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 2 400,00 €
- Contrat de cessions avec Karavane Productions pour un spectacle le 8 Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 2 848,50 €
- Contrat de cessions avec l'Association Alpes Concert pour un spectacle le 13 Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 1 582,50 €
- Contrat de cessions avec l'Association green muse production pour un spectacle le 15 Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 3 000,00 €
- Contrat de cessions avec 1001 PRODSRECORDS pour un spectacle le 20 Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 1 899,00 €
- Contrat de cessions avec la SARL astérios production pour un spectacle le 22 Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 5 275,00 €
- Contrat de cessions avec l'Association Gumbo Swings pour un spectacle le 27 Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 2 000,00 €
- Contrat de cessions avec SARL Atérios spectacles pour un spectacle le 29 Août 2020 au Musée royal de Brou pour un montant de 3 800,00 €
- Contrat de cessions avec l'Association carotte production pour un spectacle le 3 Septembre 2020 au

Musée royal de Brou pour un montant de 2 000,00 €

- Avenant au contrat de vente avec Temps pastel pour un spectacle « Close up de magie Romain Lalire » le 5 Septembre 2020 à la Bibliothèque Camus.

DEFENSE DES INTERETS DE LA VILLE

- Le Cabinet ITINERAIRES a effectué diverses prestations (rédaction d'un projet de rapport de saisine) dans le cadre de la procédure de discipline engagée contre l'un de ses agents pour un montant de 1 260,00 € TTC – Décision du 20 Mai 2020
- Le Cabinet ADAMAS a représenté la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre du recours introduit contre la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour un montant de 495,60 € TTC – Décision du 5 Juin 2020
- Le Cabinet ADAMAS a effectué diverses prestations dans le cadre de la réalisation du dispositif « maisons passives » sur le lotissement du Domaine du Lac pour un montant de 1 980,00 € TTC – Décision du 15 Juin 2020
- Le Cabinet ADAMAS a effectué des recherches documentaires dans le cadre de l'élaboration du règlement intérieur du conseil municipal issu du scrutin du 15 Mars 2020 pour un montant de 1 152,00 € TTC – Décision du 7 Juillet 2020
- Le Cabinet ADAMAS a représenté la Ville devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon dans le cadre d'un contentieux l'opposant à l'un de ses agents pour un montant de 336,00 € TTC – Décision du 7 Juillet 2020
- Le Cabinet d'Avocats ADAMAS a été mandaté ,pour accompagner la Ville dans la démarche de reconnaissance de son patrimoine, qui consiste en l'identification de la propriété d'un site d'exception sis à Bourg-en-Bresse à proximité du Monastère royal de Brou (Hôtel Dieu), actuellement affecté au Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse.- Décision du 3 Septembre 2020.

CONVENTION D'OCCUPATION/MISE A DISPOSITION

- Avenant à la convention du 29 Mars 2018 avec la Société Avril Audiovisuel pour la mise à disposition de locaux à la Maison de la Vie Association jusqu'au 15 Septembre 2020.
- Avenant avec M. BREGEON Eric pour une prolongation de la mise à disposition d'un emplacement à l'intérieur du hangar n°2 à l'aérodrome de Bourg Terre des Hommes suite à la crise sanitaire la date de prise d'effet a été modifiée au 1er Mai .
- Avenant avec M. CHANDELLE Philippe pour l'autoriser à occuper un emplacement situé sur une aire dépendant du domaine aéroportuaire à Bourg Terre des Hommes afin de fusionner certaines classes dans un souci de simplification et d'harmonisation, cet avenant court du 1er Janvier au 31 Décembre 2020
- Convention avec la Société ETITHER pour l'occupation d'un emplacement situé à l'intérieur du hangar n°2 en vue du stationnement de son ULM G1 pour une durée de 6 mois
- Convention avec le SABOR DO BRASIL pour l'occupation du bar-restaurant à l'aérodrome Bourg Terre des Hommes pour une durée de 6 mois à compter du 1er Juillet 2020 et renouvelable, le loyer est d'un montant de 600 € annuel.
- Avenant à la convention de mise à disposition provisoire de la Maison de la culture et de la citoyenneté avec l'Agence pour la gestion, la liaison et le conseil aux Associations (AGLCA), suite à l'urgence sanitaire les déménagements ont été repoussés, la Ville a donc prolongé la mise à disposition provisoire jusqu'au 31 Août 2020
- Avenant avec les Associations Compagnie Passaros et l'Arbre Canapas qui suite à l'urgence sanitaire ont été installées provisoirement à la Maison de quartier des Venues dans l'attente de leur installation à la Maison de la Culture et de la Citoyenneté à une date ultérieure.
- Convention de mise à disposition d'une partie des locaux de l'ancien abattoir au SDIS pour des entraînements ponctuels à titre gratuit pour une durée de 1 an.
- Bail - « Résidence autonomie pour personnes âgées Gustave Monnet » signé avec un preneur pour un montant de 425,54 € par mois.
- Bail - « Résidence autonomie pour personnes âgées Gustave Monnet » signé avec un preneur pour

un montant de 425,54 € par mois.

- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel avec les Ecuries VAN DICK le 26 Janvier 2020 pour concours.
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel avec les Ecuries VAN DICK le 9 Février 2020 pour concours.
- Avenant n°2 à la convention de mise à disposition d'un local au centre hippique Jacques ROBERT avec le Comité Départemental d'Equitation de l'Ain pour une période du 1er Avril 2020 au 31 Mars 2024.
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériels avec le Syndicat des éleveurs de chevaux de sport de l'Ain les 15 et 16 Juillet 2020 pour la présentation de Poulains
- Convention de mise à disposition du centre hippique Jacques ROBERT et du matériel avec la SHR de LENT du 17 au 19 Août 2020.
- Avenant n°3 avec l'Association Golf de Bourg-en-Bresse pour la révision du calcul de la redevanced 2020 dû à la crise sanitaire.
- Convention avec l'Entente Athlétique Bressane (E.A.B.) pour l'organisation des 10Km le samedi 7 Mars 2020.
- Convention avec l'Association Bourg en Roller pour l'utilisation du marché couvert pour la période de Janvier à Mars 2020 les lundis et mardis de 17h à 21h et les vendredis de 19h à 23h.
- Convention de partenariat avec la SAS Football Bourg-en-Bresse Péronnas 01 pour la saison 2019/2020 pour la mise en oeuvre des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ainsi que l'amélioration de la sécurité et la prévention de la violence dans les enceintes sportives.
- Convention de partenariat avec la SASP USBPA Rugby pour la saison 2019/2020 pour la mise en oeuvre des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ainsi que l'amélioration de la sécurité et la prévention de la violence dans les enceintes sportives.
- Convention de partenariat avec la SASP JL Bourg Basket pour la saison 2019/2020 pour la mise en oeuvre des actions d'éducation, d'intégration ou de cohésion sociale ainsi que l'amélioration de la sécurité et la prévention de la violence dans les enceintes sportives.
- Avenant n°1 avec le Tennis Club de Bourg (T.C.B.) pour la mise à disposition d'installations municipales.
- Convention de mise à disposition du gymnase du BTP CFA Auvergne Rhône-Alpes à la Ville de Bourg-en-Bresse pour une utilisation d'environ 800 heures à l'année pour un montant prévisionnel de 17 € maximum de l'heure, cette convention se terminera le 31 Décembre 2022.
- Convention avec Mme Cénila ROUSSERO « SABOR DO BRASIL » pour l'occupation du domaine public à titre commercial du Snack au Parc de Loisirs de Bouvent pour la période du 1er Avril à la fin des vacances d'automne 2020 moyennant une redevance de 9 000 €
- Convention animations estivales avec l'Association Onda Latina pour des séances de cardio-Zumba à Bouvent les 27 Juin et 8 et 29 Août 2020 à titre gratuit
- Convention animations estivales avec l'Association M'Danse pour des séances type cardio-Zumba à Bouvent le 4 Juillet 2020 à titre gratuit
- Convention animations estivales avec l'Association Bourk Gym pour des séances de cardio-Fitness à Bouvent les 11 et 18 Juillet 2020 à titre gratuit
- Convention animations estivales avec l'Association Tao et bien être pour des séances de cardio-Zumba et gym douce-yoga à Bouvent les 26 Juillet 2020 et 2, 9Août à titre gratuit
- Convention animations estivales avec l'Association Shenzhen Yoga pour des séances de cardio-Zumba et gym douce-yoga à Bouvent les 12 et 19 Juillet 2020 et le 23 Août 2020 à titre gratuit
- Convention avec M Olivier BAVEREL pour des séances de golf sur une base de 220 heures annuelles, le prix de la séance est de 34,54 € TTC.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2020 pour le réaménagement de la rue Montesquieu pour un

montant de 132 056 € - Décision du 18 Mai 2020

- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2020 pour le réaménagement complet de l'Avenue Jean-Marie Verne pour un montant de 310 876 € - Décision du 18 Mai 2020
- Auprès de l'Etat au titre du DSIL 2020 pour le réaménagement de la rue Montholon pour un montant de 152 856 € - Décision du 25 Mai 2020
- Auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour la construction de la Maison du Cirque pour un montant de 357 000 € - Décision du 26 Juin 2020
- Auprès de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) pour la rénovation des groupes scolaires Daudet, Lilas, Dîmes et Saint Exupéry pour un montant de 152 000 € - Décision du 26 Juin 2020

DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME

- Permis de démolir – une partie du bâtiment Saint Joseph sur le foncier restant VBB/ parc de la Madeleine pour l'opération de Cardinal Améngneur déposé le 27 Septembre 2019
- Permis d'aménager modificatif n°1 – Aménagement d'un lotissement communal « Domaine du Lac » à destination d'habitation déposé le 23 Octobre 2019

FINANCES

- Gestion de la trésorerie – Ouverture d'une ligne de crédit d'un montant de sept millions d'euros auprès de la Banque Postale – Décision du 23 Juin 2020

DIVERS

- COVID 19 – Prime exceptionnelle de 28€ par jour de présence physique – Mise en Place – Décision du 20 Mai 2020

VENTES

- Cession d'un camion pour un montant de 5 129,00 € TTC

REGIES DE RECETTES ET D'AVANCES

- Modification de la régie de recettes des locations de salles H2M et la Chapelle des Jésuites- Arrêté n°56980 du 27 Mai 2020
- Modification de la régie de recettes des cartes d'abonnements d'entrées au Parc de Loisirs de Bouvent et des cartes de pêche – Arrêté n°57000 du 3 Juin 2020
- Modification de la régie d'avances Petite Enfance – Arrêté n°57003 du 4 Juin 2020
- Modification de la régie de recettes des droits de place marchés et foires – Arrêté n°57137 du 29 Juin 2020
- Modification de la régie d'avances et de recettes retraités loisirs – Arrêté n°57192 du 9 Juillet 2020
- Suppression de la régie d'avances et de recettes restaurants scolaires – Arrêté n°57294 du 6 Août 2020
- Création d'une régie de recettes pour la restauration scolaire et l'accueil périscolaire – Arrêté n°57295 du 6 Août 2020
- Modification de la régie de recettes et d'avances du centre de loisirs des jeunes – Arrêté n°57296 du 6 Août 2020

VENTE DE CONCESSIONS FUNERAIRES

- Pour une durée de 10 ans

ROCHE Monique	270,00 €
SALOMON Lucienne	270,00 €
DESCOTES Isabellea	270,00 €
CLECHET Nathalie	270,00 €
PERRET Brigitte	270,00 €

JOLY Michel	270,00 €
MASNADA Martine	270,00 €
CHRIQUI-DELOUIS Anne	270,00 €
GUILLEMENEY Christine	270,00 €
LAURENT Annie	270,00 €

• Pour une durée de 15 ans

HIMMOUCH Azize	142,00 €
MANISSIER Annie	142,00 €
KHELLAFI Seif	142,00 €
BOUCHISSE Marie	142,00 €
DESCHER Xavier	142,00 €
FINIDORI Clarisse	136,00 €
ONDET Patricia	139,00 €
BRUYERE Hervé	134,00 €
BEAUDOT Gilles	142,00 €
GUILLAUME Simone	139,00 €
LIEGEON Suzanne	139,00 €
GUYAT Jean	142,00 €
TROUFA Jean	142,00 €
BUCHET Vincent	133,00 €
FONDRAZ Michel	136,00 €
MABROUKI Farida	139,00 €
PAUBEL Dominique	142,00 €
MARTEL Marie	142,00 €
MAZUIR René	134,00 €
BAVOUX Laurence	142,00 €
MONEYRON Françoise	142,00 €
CHERVET Anne-Marie	139,00 €

DOMAIN Hélène	142,00 €
MARTINET Françoise	568,00 €
MICHOUX Laurent	142,00 €
FAVRE Roger	50,00 €
BARDIN DIT COURAGEOT Christine	142,00 €
GAVIN Mauricette	142,00 €
BLANCHON Marcel	139,00 €
VIALLY Henri	142,00 €
CAPALDI Lina	142,00 €
GEOFFRAY Lydie	134,00 €
BETHOUX Jacques	134,00 €
PROBOEUF Yvonne	142,00 €
BERTHAUD Gilles	136,00 €
MORTIER Denise	139,00 €
MABROUKI Farida	139,00 €
PERRIN Armand	142,00 €
TOLFA	139,00 €
BELGHEZALI Bachir	136,00 €
GAGNE Anne-Marie	139,00 €
VIALAY Alain	134,00 €
GADOLET Maurice	142,00 €

• Pour une durée de 30 ans

RUFF Annette	356,00 €
PONCET Thérèse	738,00 €
BESSARD Roland	738,00 €
MAIELLARO Thérèse	363,00 €
DANANCHER Frédéric	363,00 €
SIGLER Marie-Christine	120,00 €
PERNAUDAT Bernardette	738,00 €
SAILLY Laurence	363,00 €
GALLET Denise	363,00 €
LOUBRY Evelyne	349,00 €
ROBIN Fernande	363,00 €
FIT Stanislas	259,00 €

INNOCENTI Maurice	349,00 €
DEBREUVE Elie	363,00 €
QUEYRAS Oifa	363,00 €
TRACZ Colette	738,00 €
REBOURGEON Olivier	363,00 €
SELLAMI Nora	363,00 €
VARROT Daniel	363,00 €
PERDRIX Yvan	363,00 €
MEGOUH Amar	356,00 €
ALBAN Pascal	349,00 €
MONTANT Alice	363,00 €
WEINBERG Gilles	363,00 €

• Pour une durée de 50 ans

BIGOT Dominique	728,00 €
-----------------	----------

LOCATION DE SALLES

HOTEL MARRON DE MEILLONNAS

- Contrat avec AAAEP les 1,7,8,15,16,21,30 et 31 Janvier 2020 pour un montant de 320,00 €
- Contrat avec Mme Oriane Amiot du 3 au 16 Janvier 2020 pour un montant de 650,00 €
- Contrat avec AAAEP le 3 Janvier 2020 pour un montant de 50,00 €
- Contrat avec Université Inter Ages les 8,15,22 et 29 Janvier 2020 pour un montant de 110,00 €
- Contrat avec AAAEP les 17 et 29 Janvier 2020 pour un montant de 80,00 €

- Contrat avec CITYA le 23 Janvier 2020 pour un montant de 86,67 €
- Contrat avec la CAF le 24 Janvier 2020 pour un montant de 44,17 €
- Contrat avec AAAEP les 5,12,19 et 26 Février 2020 pour un montant de 200,00 €
- Contrat avec Université Inter Ages les 5,12,19 Février 2020 pour un montant de 82,50 €
- Contrat avec Frate Formation le 4 Février 2020 pour un montant de 35,00 €
- Contrat avec Mme JOGUET du 7 au 13 Février 2020 pour un montant de 154,17 €
- Contrat avec Photo Club Bressans du 14 au 20 Février 2020 pour un montant de 208,33 €
- Contrat avec la CAF de l'Ain le 20 Février 2020 pour un montant de 50,00 €
- Contrat avec Mme LACROIX les 28 et 29 Février 2020 pour un montant de 59,52 €
- Contrat avec AAAEP le 5 Mars 2020 pour un montant de 50,00 €
- Contrat avec Mme LACROIX du 1er au 12 Mars 2020 pour un montant de 357,14 €
- Contrat avec OXANCE le 9 Mars 2020 pour un montant de 109,17 €
- Contrat avec DE BAECQUES et Associés le 12 Mars 2020 pour un montant de 121,67 €

MARCHES PUBLICS

MARCHÉS à PROCÉDURE ADAPTÉE - Inférieurs à 25 000 € HT

SERVICES

RÉALISATION DE PRESTATIONS D'EXPERTISES ENVIRONNEMENTALES DE SITES ET SOLS POLLUÉS DANS LE CADRE DU PROJET D'ACQUISITION ET RÉHABILITATION DE L'ANCIEN LOCAL D'AGRI SUD EST À BOURG-EN-BRESSE

Titulaire : DEKRA INDUSTRIAL SAS -19 rue Stuart Mill BP 308 - 87008 LIMOGES CEDEX

Marché 20/055 notifié le 10/04/2020

Montant : 4 995,00 € HT

MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DU CIRQUE

Titulaire : QUALICONSULT - 150 Avenue François Pignier - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 20/073 - MONTANT : 12 000,00 € HT

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - INFÉRIEURS À 40 000 € HT

FOURNITURES

FOURNITURE DE MOBILIER DE BUREAU MOYENNE GAMME

Titulaire : TECHNI BADOUX MICHON - 295 rue des Vareys - 01440 VIRIAT

Marché 20/054 notifié le 16/03/2020

Montant minimum : 15 000 € HT montant maximum du marché : 40 000,00 € HT estimation : 25 012,84 € HT

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE - INFÉRIEURS À 90 000 € HT

SERVICES

SERVICES DE TRANSPORT DES ŒUVRES PRÉSENTÉES DANS LE CADRE DE L'EXPOSITION « SUZANNE VALADON ET SES CONTEMPORAINES. PEINTRES ET SCULPTURES, 1880-1940 ».

Titulaire : ATLANTIC LOGISTIQUE - 15 rue des Orfèvres - 44840 LES SORNIERES

Marché 20/051 notifié le 11/03/2020

Montant minimum : sans montant maximum du marché : 89 500,00 € HT estimation : 82 694,50 € HT

MARCHÉS À PROCÉDURE ADAPTÉE SUPÉRIEURS À 90 000 € HT

TRAVAUX

TRAVAUX DES BÂTIMENTS SCOLAIRES ET SOCIAUX

Lot 1 : Désamiantage

Titulaire : JUILLARD ENVIRONNEMENT - 4 chemin de la Plaine - 01250 JASSERON

Marché 20/057 notifié le 27/05/2020

Montant : 29 495,00 € HT

Lot 2: Couverture des tuiles

Titulaire : HUMBERT SA - 198 avenue de san severo - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/058 notifié le 27/05/2020

Montant : 59 912,43 € HT

Lot 3: Sol Souple

Titulaire : ENTREPRISE PEROTTO SARL - 23 rue Charles Robin - 01000 BOURG EN BRESSE

Marché 20/059 notifié le 27/05/2020

Montant : 5 015,50 € HT

Lot 4 : Faux plafonds

Titulaire : MENUISERIE CHARPENTE PLAFONDS - Lieu dit Bérand 1300 route du Plantay - 01320

CHALAMONT

Marché 20/060 notifié le 27/05/2020

Montant : 27 317,40€ HT

Lot 5 : Electricité

Titulaire : FLOW ELEC - 315 bis chemin du Clozy ZA de la Teppe - 01250 CEYZERAT

Marché 20/061 notifié le 27/05/2020

Montant : 16 165,02 € HT

Lot 6 : Carrelage

Titulaire : CARRELAGES BERRY - 122 zone de la Teppe - 01380 SAIN ANDRE DE BAGE

Marché 20/062 notifié le 27/05/2020

Montant : 21 272,30 € HT

Lot 7 : Menuiseries extérieurs aluminium

Titulaire : BROYER ERIC - 80 impasse de Fougeres - 01750 REPLONGES

Marché 20/063 notifié le 28/05/2020

Montant : 15 940,00 € HT

AVENUE JEAN-MARIE VERNE : RÉFECTION TOTALE DE LA VOIRIE ET AMÉNAGEMENT PAYSAGER DES TROTTOIRS

Lot 1 : Travaux de voirie

Titulaire : EUROVIA ALPES - Mandataire du groupement EUROVIA/BALLAND - 1237 chemin du Champ de

Chaux - 01240 CERTINES

Marché 20/048 notifié le 12/03/2020

Montant : 698 733,56 € HT

Lot 2: Travaux de plantations

Titulaire : SOCAP - Les Lazares - 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Marché 20/049 notifié le 13/03/2020

Montant : 35 113,60 € HT

AMÉNAGEMENT DE LA RUE MONTHOLON : RÉFECTION TOTALE DE LA VOIRIE ET DES TROTTOIRS

Titulaire : COLAS RHONE-ALPES AUVERGNE - 325 chemin du moulin neuf - 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Marché 20/067 notifié le 06/08/2020

Montant : 200 910,90 € HT

INSTALLATION D'UN SYSTEME D'ARROSAGE AUTOMATIQUE SUR LES TERRAINS ENGAZONNES DU PARC DES SPORTS DE LA CHAGNE

Titulaire : PARCS ET SPORTS mandataire du groupement avec CHOMAT ARROSAGE - 7 rue Jean Mermoz - 69680 CHASSIEU

Marché 20/066 notifié le 21/07/2020

Montant : 159 263,90 € HT

FOURNITURES

FOURNITURE, POSE ET DÉPOSE DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION VERTICALE

Titulaire : SIGNAUX GIROD SA - 881 route des Fontaines – Bellefontaine – BP 30004 -39401 MOREZ CEDEX

Marché 20/064 notifié le 19/06/2020

Montant minimum : 15 000 € HT montant maximum du marché : 65 000,00 € HT estimation : 39 384,09 € HT

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE

lot 1 : Peinture solvantée non nocive, peinture aqueuse et enduit à froid

Titulaire : AXIMUM - 5 rue du Quai de Débarquement - 76100 ROUEN

Marché 20/068 notifié le 10/08/2020

Montant minimum : 10 000 € HT montant maximum du marché : 35 000,00 € HT estimation : 26 038,00 € HT

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

lot 2 : Produits thermocollés

Titulaire : Societe d'Applications Routières (SAR) - 103 rue des Trois Fontanot - CS 30096 - 92022 NANTERRE CEDEX

Marché 20/069 notifié le 07/08/2020

Montant minimum : 10 000 € HT montant maximum du marché : 35 000,00 € HT estimation : 26 796,60 € HT

Durée du marché : 1 an renouvelable 2 fois

APPEL D'OFFRES

SERVICES

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU PONT-DE-LYON (accord cadre)

Titulaire : INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (mandataire du groupement conjoint solidaire AVEC HORS CHAMP ET INFRATECH) - 30 avenue Général Leclerc - 39217 VIENNE CEDEX

ACCORD CADRE 20/01 notifié le /08/2020

montant minimum : 112 000 € HT montant maximum : 500 000 € HT

durée de l'accord cadre : 6 ans

MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DU SECTEUR DU PONT-DE-LYON (MS 1) - MISSION ETUDES PRELIMINAIRE ET DE DIAGNOSTIC PUIS AVP SUR L'ENSEMBLE DES TROIS PÉRIMÈTRES OPÉRATIONNELS

Titulaire : INGEROP CONSEIL ET INGENIERIE (mandataire du groupement conjoint solidaire AVEC HORS CHAMP ET INFRATECH) - 30 avenue Général Leclerc - 39217 VIENNE CEDEX

Marché 20/070 notifié le /08/2020

Montant : 63 360,00 € HT

AVENANTS

CONSTRUCTION DE LA MCC

Lot 6 Façades

Titulaire : LB CHARPENTE - 366 allée des Teppes – 01380 SAINT CYR SUR MENTHON

Avenant 1 au marché 18/050, Mise en place d'une toile moustiquaire +ajustements des panneaux de parements des façades.

Date de notification : 25/02/20 – Montant de l'avenant 9 312,90 € HT

Lot 8 serrurerie

Titulaire : PERRAUD ET ASSOCIES – 590 route de Genève – 01640 SAINT JEAN LE VIEUX

Avenant 1 au marché 18/052, Mise en place d'échelons métalliques, d'une trappe métallique, Suppression de l'article 2.11.1.1 de la DPGF Trappe acier galvanisée et Mise en place d'un habillage du coffre de façade

Date de notification : 24/02/20 – Montant de l'avenant 4 375,00 € HT

Lot 9 doublage cloison faux plafond peinture nettoyage

Titulaire : SAS ARDITTO JACQUET – ZA les Rippes – 01240 CERTINES

Avenant 2 au marché 18/053, Rebouchage des réservations du lot Plomberie, création de trappes d'accès et de 4 impostes de porte

Date de notification : 12/02/20 – Montant de l'avenant 5 900,00 € HT

Lot 10 menuiserie bois

Titulaire : ETS GIRAUD – 12 chemin des prés secs – 69380 CIVRIEUX

Avenant 1 au marché 18/054, Mise en place de plans de travail et tables complémentaires dans le local bricolage suite à demande des utilisateurs

Date de notification : 27/02/20 – Montant de l'avenant 10 781,47 € HT

Lot 12 chappes carrelages faiences

Titulaire : SARL FONTAINE – rue Jules Ferry – BP 35 – 01480 JASANS RIOTTIER

Avenant 1 au marché 18/056, Mise en place d'un caoutchouc dans la zone d'accueil en remplacement du béton quartzé prévu

Date de notification : 12/02/20 – Montant de l'avenant – 1 418,60 € HT

Lot 16 chauffage ventilation

Titulaire : REVERDY SAS – 304 route de Neuville – 01640 JUJURIEUX

Avenant 2 au marché 18/060, Suppression des travaux liés aux chauffage urbain et Réalisation de carottage/sciage pour ouverture en façade pour l'installation de ventilation

Date de notification : 19/02/20 – Montant de l'avenant – 25 106,40€ HT

Lot 17 plomberie

Titulaire : CLERE PLOMBERIE CHAUFFAGE – 471 chemin du Petit Plan – 01250 SAINT JUST

Avenant 1 au marché 18/061, Divers changements apportés au CCTP suite aux réunions avec service instructeur du permis de construire

Date de notification : 06/02/20 – Montant de l'avenant – 327,74 € HT

Avenant 2 au marché 18/061, remplacement des bacs inox, extincteurs complémentaires et modification des descentes EP.

Date de notification : 27/02/20 – Montant de l'avenant 874,75 € HT

Lot 20 VRD

Titulaire : TLTP DANNEMULLER – 50 chemin des Essarts – 01310 POLLIAT

Avenant 1 au marché 18/064, Déplacement d'un réseau de fibre, reprise de regard et mise en place d'une chambre de tirage

Date de notification : 19/02/20 – Montant de l'avenant 9 485,00 € HT

Avenant 2 au marché 18/064, Déplacement ; reprise des câblage etc..

Date de notification : 27/02/20 – Montant de l'avenant 1 510,00 € HT

Lot 21 aménagement paysager

Titulaire : ESPACES VERTS DE L'AIN et SOLS CONFLUENCES – 3549 route de Paris – 01440 VIRIAT

Avenant 1 au marché 18/068, Aménagement extérieur parking + espaces verts

Date de notification : 11/02/20 – Montant de l'avenant 47 073,00€ HT

CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES À VOCATION FAMILIALE

Lot 1 Terrassement - VRD

Titulaire : GROUPEMENT FAMY EUROVIA – 415 rue de la Poste – 01200 VALSERHONNE

Avenant 1 au marché 19/108 Reprise et ajustement des quantités de terrassement

Date de notification : 29/01/20 – Montant de l'avenant 12 162,50 € HT

Avenant 2 au marché 19/108, modification du montant de l'avance

Date de notification : 02/07/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

Lot 2 gros oeuvre

Titulaire : TABOURET – 639 route du Mas Vernon – 01240 DOMPIERRE SUR VEYLE

Avenant 1 au marché 19/109, augmentation du nettoyage COVID 19

Date de notification : 21/07/20 – Montant de l'avenant 4 320,00 € HT

Lot 3 charpente bois – métallique - bardage

Titulaire : NUGUES – ZAC Les Prioies – 71520 DOMPIERRE LES ORMES

Avenant 1 au marché 19/110, amélioration des finitions extérieures

Date de notification : 21/07/20 – Montant de l'avenant 921,90 € HT

Lot 4 Étanchéité

Titulaire : DAZY – chemin des Perrières – 01750 REPOLONGES

Avenant 1 au marché 19/111, Reprise et ajustement des quantités de costières

Date de notification : 31/03/20 – Montant de l'avenant 3 521,27 € HT

Lot 5 menuiseries extérieures serrurerie

Titulaire : MENUISERIE MONTBARBON – rue Louis Blériot – 01400 CHATILLON SUR CHALARONNE

Avenant 1 au marché 19/112, modification du montant de l'avance

Date de notification : 02/07/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

Lot 8 Carrelage faïence

Titulaire : CARRELAGES BERRY – 122 zone de la Teppe – 01380 SAINT-ANDRE DE BAGE

Avenant 1 au marché 19/115, Reprise et ajustement des SPEC

Date de notification : 25/05/20 – Montant de l'avenant – 2 001,50 € HT

Lot 9 electricité courant forts et courants faibles

Titulaire : NEVEU – 71 rue de la Tour – 01000 SAINT DENIS LES BOURG

Avenant 1 au marché 19/116, ajustement des prestations

Date de notification : 20/05/20 – Montant de l'avenant – 1 519,77 € HT

Avenant 2 au marché 19/116, modification du montant de l'avance

Date de notification : 03/07/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

MISSION SPS CONSTRUCTION DE LA SALLE DES FÊTES À VOCATION FAMILIALE

Titulaire : SOCOTEC CONSTRUCTION – 5 rue des Frères Montgolfier – 78182 SAINT QUENTIN EN YVELINES

Avenant 1 au marché 18/115 Prestations complémentaires COVID 19

Date de notification : 06/08/2020 – Montant de l'avenant 2 150,00 € HT

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UNE SALLE DES FÊTES À VOCATION FAMILIALE

Titulaire : GERGE ARCHITECTE – mandataire – 523 rue Léopold le Hon – 01000 BOURG EN BRESSE
Avenant 3 au marché 17/066 Transfert de marché suite à modification de SIREN d'un co-traitant (CHARDON)
Date de notification : 10/03/20 – Montant de l'avenant 0 € HT

MISSION DE MAITRISE D OEUVRE POUR LA RESTRUCTURATION DES GLYCINES

Titulaire : REACH & SCHARFF ARCHITECTES – mandataire – 5 rue Jussieur – 69002 LYON
Avenant 1 au marché 19/106 Travaux complémentaires
Date de notification : 08/07/20 – Montant de l'avenant 12 749,39 € HT

ETUDE DE COMPOSITION URBAINE POUR L AMENAGEMENT DES ABORDS DU MONASTERE ROYAL DE BROU

Titulaire : ATELIE UO (mandataire) – 7 Grande de St Rambert – 69009 LYON
Avenant 1 au marché 19/089, extension du périmètre initial de l'étude
Date de notification : 27/03/20 – Montant de l'avenant 6 360,00 € HT

AMENAGEMENT DE LA RUE DE MONTHOLON

Lot 1 : VRD – mobiliers urbains

Titulaire : COLAS (mandataire) – 325 chemin du Moulin Neuf – 01000 SAINT DENIS LES BOURG
Avenant 1 au marché 19/067, Marquage au sol et modification de plusieurs quantités
Date de notification : 12/03/20 – Montant de l'avenant 7 538,50 € HT

REAMENAGEMENT DE LA RUE DE MONTESQUIEU

Lot 1 : Voirie et réseaux humides

Titulaire : EUROVIA ALPES (mandataire) – 1237 chemin du Champ de Chaux – 01240 CERTINES
Avenant 1 au marché 20/042, modification du montant de l'avance
Date de notification : 09/07/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

REFECTION DE LA VOIRIE ET AMENAGEMENT PAYSAGER DES TROTTOIRS - RUE JEAN MARIE VERNE

Lot 1 : Voirie

Titulaire : EUROVIA ALPES – 1237 chemin du Champ de Chaux – 01240 CERTINES
Avenant 1 au marché 20/048, modification du montant de l'avance
Date de notification : 24/06/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

REQUALIFICATION DU BOULEVARD EDOUARD HERRIOT

Lot 1 VRD

Titulaire : COLAS (mandataire) – 325 chemin du Moulin Neuf – 01000 SAINT DENIS LES BOURG
Avenant 1 au marché 19/047 Ajustement des quantités et création de nouveaux postes de travaux
Date de notification : 21/02/20 – Montant de l'avenant 90 705,18 € HT

Lot 3 plantations et berges

Titulaire : PARCS ET SPORTS – mandataire du groupement PARCS ET SPORTS/SPORTS ET PAYSAGES – 7 rue Jean Mermoz – 69684 CHASSIEU
Avenant 1 au marché 19/049 Ajustement des quantités et création de nouveaux postes de travaux
Date de notification : 15/07/20 – Montant de l'avenant 42 577,20 € HT

CONSTRUCTION DES VESTIAIRES DES VENNES

Lot 1 Démolition

Titulaire : TLTP DANNEMULLER – 50 chemin des Essarts – 01310 POLLIAT
Avenant 2 au marché 19/009 prolongation de délai
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 2 terrassements généraux

Titulaire : SOTRAPP TP - 222 rue du Loup – 01440 VIRIAT

Avenant 3 au marché 19/010 prolongation de délai
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT
Avenant 4 au marché 19/010 prolongation de délai
Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 3 maçonnerie gros oeuvre

Titulaire : JUILLARD ET FILS – 4 chemin de la Plaine – 01250 JASSERON

Avenant 2 au marché 19/011 prolongation de délai
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 8 440,64 € HT
Avenant 3 au marché 19/011 prolongation de délai
Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 4 Charpente couverture bardage zinguerie

Titulaire : IRMAK – 197 route d'Aix les Bains – 73000 SONNAZ

Avenant 2 au marché 19/012 Transfert de prestations lots 5 et 7, ajout d'une prestation de finition
Date de notification : 01/04/20 – Montant de l'avenant 2 789,83 € HT
Avenant 3 au marché 19/012 prolongation de délai
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT
Avenant 4 au marché 19/012 prolongation de délai
Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 5 Menuiseries extérieures aluminium

Titulaire : MOREL SAS – 237 rue des 13 vents – 01340 MONTREVEL EN BRESSE

Avenant 2 au marché 19/133 prolongation de délai
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT
Avenant 3 au marché 19/133 prolongation de délai
Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 6 Revêtement de façade

Titulaire : SARL JUILLARD – ZA les Bruyères – 01250 JASSERON

Avenant 2 au marché 19/014 prolongation de délai
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT
Avenant 3 au marché 19/014 prolongation de délai
Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 7 cloisons doublage faux plafonds peinture nettoyage

Titulaire : GPR – 29 avenue Arsène d'Arsonval - 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 2 au marché 19/015 prolongation de délai
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT
Avenant 3 au marché 19/015 prolongation de délai
Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 8 carrelage faïences

Titulaire : CARRELAGES TRONTIN – 423 allée du Thioudet – 01960 PERONNAS

Avenant 1 au marché 19/016 prolongation de délai et ajustement de quantité
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 14 973,00€ HT
Avenant 2 au marché 19/016 prolongation de délai
Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 9 menuiseries bois

Titulaire : MENUISERIES DE L'AIN – 2 rue des Ormeaux – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 2 au marché 19/017 prolongation de délai
Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT
Avenant 3 au marché 19/017 modification du montant de l'avance
Date de notification : 03/07/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT
Avenant 4 au marché 19/017 prolongation de délai
Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 10 espaces verts et aménagements extérieurs

Titulaire : SOTRAPP TP - 222 rue du Loup – 01440 VIRIAT

Avenant 2 au marché 19/018 ajustement de la surface de béton

Date de notification : 06/04/20 – Montant de l'avenant 4 429,00€ HT

Avenant 3 au marché 19/018 prolongation de délai

Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Avenant 4 au marché 19/018 prolongation de délai

Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 11 Electricité courants forts courants faibles

Titulaire : SPIE INDUSTRIE ET TERTIAIRE – 106 rue Ampère – 01960 PERONNAS

Avenant 2 au marché 19/019 prolongation de délai

Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Avenant 3 au marché 19/019 prolongation de délai

Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Lot 12 Chauffage ventilation plomberie

Titulaire : BRACHET COMTET - 24 avenue Arsène d'Arsonval – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 2 au marché 19/020 prolongation de délai

Date de notification : 12/06/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

Avenant 3 au marché 19/020 prolongation de délai

Date de notification : 31/07/20 – Montant de l'avenant 0,00€ HT

STAND DE TIR DES VENNES – RECONSTRUCTION DU PAS DE TIR

Lot 3 : menuiseries

Titulaire : MENUISERIES DE L'AIN – 2 rue des Ormeaux – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 1 au marché 20/018 - modification du montant de l'avance

Date de notification : 09/07/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

MISSION SPS CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETE

Titulaire : PMM – 3 avenue Karl Marx – 69120 VAULX EN VELIN

Avenant 1 au marché 17/007 Prolongation de la phase de réalisation

Date de notification : 18/02/2020 – Montant de l'avenant 621,00 € HT

MISSION CT CONSTRUCTION DE LA MAISON DE LA CULTURE ET DE LA CITOYENNETE

Titulaire : QUALICONSULT – 1 bis rue du petit clamart 78941 VELIZY VILLACOUBLAY

Avenant 1 au marché 16/168 Prolongation de la phase de réalisation

Date de notification : 26/02/2020 – Montant de l'avenant 2100,00 € HT

FOURNITURE DE MOBILIER SCOLAIRE

Titulaire ancien : SIMIRE – 862 rue des Crais – 71020 MACON

Nouveau titulaire : MOBIDECOR - 862 rue des Crais – 71020 MACON

Avenant 1 au marché 19/085, CESSION suite à redressement judiciaire de SIMIRE à MOBIDECOR

Date de notification : 24/06/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

CONSTRUCTION D'UNE PASSERELLE D'ACCÈS AU PARC DE LOISIRS DE BOUVENT ET RÉPARATION DE L'OUVRAGE D'ART 60

Lot 1 : Construction passerelle piétonne

Titulaire : RAYMOND TRAVAUX PUBLICS - Mandataire du groupement RAYMOND/FONTENAT -Chemin du moulin de Noirefontaine - 01250 MONTAGNAT

Avenant 1 au marché 20/046 - modification du montant de l'avance

Date de notification : 25/06/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

Lot 2 : Réparation ouvrage d'art 60

Titulaire : RAYMOND TRAVAUX PUBLICS - Mandataire du groupement RAYMOND/FONTENAT -Chemin du

moulin de Noirefontaine - 01250 MONTAGNAT
Avenant 1 au marché 20/047- modification du montant de l'avance
DATE DE NOTIFICATION : 25/06/20 – MONTANT DE L'AVENANT 0,00 € HT

AMENAGEMENT DU LOTISSEMENT COMMUNAL DOMAINE DU LAC SECTEUR BOUVENT CURTAFRAY

Lot 1 : terrassement, voirie

Titulaire : EUROVIA – 4 rue du Drac – 38434 ECHIROLLES

Avenant 1 au marché 19/101- modification du montant de l'avance

Date de notification : 26/06/20 – Montant de l'avenant 0,00 € HT

Lot 3 : Réseaux secs

Titulaire : SOBECA – avenue Jean Vacher – 69480 ANSE

Avenant 1 au marché 19/103- modification du montant de l'avance

DATE DE NOTIFICATION : 26/06/20 – MONTANT DE L'AVENANT 0,00 € HT

PRESTATIONS DE NETTOYAGE DES TOILETTES PUBLIQUES

Titulaire : GSF ORION – 4 rue François Arago – 01000 BOURG EN BRESSE

Avenant 1 au marché 19/055 augmentation du nombre de toilettes à nettoyer

Date de notification : 02/07/20 – Montant de l'avenant 4 518,36 € HT

FOURNITURE ET LIVRAISON DE PRODUITS DE MARQUAGE ROUTIER POUR LA SIGNALISATION HORIZONTALE

LOT 1 : PEINTURE SOLVANTÉE NON NOCIVE, PEINTURE AQUEUSE ET ENDUIT À FROID

TITULAIRE : AXIMUM - 5 RUE DU QUAI DE DÉBARQUEMENT - 76100 ROUEN

Avenant 1 au marché 17/055 prolongation de délai

DATE DE NOTIFICATION : 18/06/20 – MONTANT DE L'AVENANT 0,00€ HT

LOT 2 : PRODUITS THERMOCOLLÉS

TITULAIRE : SOCIETE D'APPLICATIONS ROUTIÈRES (SAR) - 103 RUE DES TROIS FONTANOT - CS 30096 - 92022 NANTERRE CEDEX

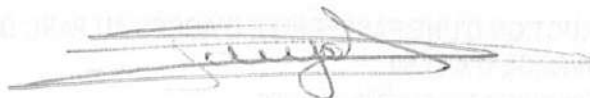
Avenant 1 au marché 17/056 prolongation de délai

DATE DE NOTIFICATION : 18/06/20 – MONTANT DE L'AVENANT 0,00€ HT

La séance est levée à 20 h 10

Bourg-en-Bresse, le 6 octobre 2020

Le Secrétaire de séance,





Pour une nouvelle vision de la ville !

Question écrite pour le conseil municipal du 28/09/2020

Monsieur le Maire,

L'insécurité ne fait que grimper dans notre ville depuis le déconfinement. Les agressions et règlements de compte se succèdent chaque semaine et font la une des journaux.

Par exemple, Mardi dernier encore, un coup de feu en plein centre-ville a été tiré en pleine journée. Les règlements de compte se font donc maintenant en plein centre-ville et en milieu d'après-midi, heure à laquelle des habitants et en particulier des enfants se promènent.

A cela, il est bon d'ajouter les incivilités du quotidien qui parfois peuvent mener à des troubles à l'ordre public.

Parmi celles-ci, on peut dénombrer le stationnement sauvage dans tous les quartiers autour du centre-ville qui posent de grandes difficultés aux riverains pour rentrer à leur domicile, les réflexions insultantes quotidiennes, les déchets jetés dans la rue et en particulier les masques dernièrement et enfin les nombreux vélos et trottinettes circulant sur les trottoirs en dehors des pistes prévues à cet effet mettant ainsi en dangers nos concitoyens.

Il est temps de regarder au-delà des chiffres ce qui se passent dans votre ville, M. le Maire car tous ce que je vous ai énoncé n'est pas tout le temps comptabilisé.

Pendant la campagne municipale, nous avons tous fait beaucoup de propositions par rapport aux remontées que nous avons eu. Cela prouve l'importance de ce sujet.

Nous avons tous bien compris que vous souhaitez gérer les sujets de sécurité en direct avec votre directeur de cabinet et sans adjoint comme depuis douze ans, mais sachez que nous pourrions apporter notre pierre à l'édifice en améliorant ensemble la qualité de vie des Burgiennes et Burgiens.

Pouvez-vous nous dire, M. le Maire, si vous pourriez envisager la création d'un groupe d'étude ou d'une commission, afin de trouver des solutions pour améliorer la sécurité de notre ville et celle de ses habitants et ce que vous comptez faire pour régler ces problèmes ?

Michaël RUIZ
Conseiller municipal et président du groupe Vision Bourg-en-Bresse

Michaël Ruiz Président du groupe Vision Bourg-en-Bresse
ruizm@bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/JF

Monsieur Michaël RUIZ
Conseiller Municipal
Pour le Groupe Vision Bourg-en-Bresse
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil Municipal du 28 septembre 2020

Monsieur le Conseiller,

Ces dernières années, et contrairement à ce qui a pu être dit pendant la campagne, les faits de délinquance ne sont pas en augmentation sur la ville de Bourg-en-Bresse. Vous souhaitez vous placer au-delà des chiffres, mais ces derniers sont tout de même davantage le marqueur objectif d'une évolution que tel ou tel événement, fut il marquant et visible.

Par ailleurs, je partage le constat d'une incivilité malheureusement trop répandue, de nombre de nos concitoyens, sur le jet de déchets, les circulations sur les trottoirs et les stationnement gênants. Sachez que ceux-ci font partie des objectifs réaffirmés de la police municipale dont c'est le cœur de la mission de tranquillité publique.

Personne, et en tout cas pas moi, n'a jamais contesté l'existence de délinquance ou de faits de violence à Bourg-en-Bresse. Oui, ces dernières semaines, nous avons notamment connu deux rixes entre marginaux, des règlements de compte avec attaque entre eux au couteau et arme à feu. Ce sont des faits graves. Ils renvoient à la question de la présence dans notre ville, comme dans toutes les villes, et depuis des années, de personnes vivant en marge de la société, une question complexe, aux causes multiples, qui interroge la société dans son ensemble, sur fond de détresse sociale, de misère humaine où cohabitent l'alcoolisme, la toxicomanie et malheureusement la violence verbale et physique.

Depuis de nombreuses années, ce sujet est l'une des priorités de la politique des tous les acteurs de la sécurité, que ce soit via la mobilisation de notre police municipale, le déploiement ciblé de la vidéo-protection (une caméra vient par exemple d'être installée avenue Jean Jaurès pour traiter précisément ce sujet), les rondes de la police nationale, le travail de prévention spécialisée visant à aider individuellement ces personnes à sortir de leur situation actuelle ou le travail hebdomadaire de la cellule de veille du CISPD. Je constate, d'ailleurs, que dans les deux cas de violences qui ont eu lieu, la chaîne de la sécurité publique a parfaitement fonctionné : les forces de police sont intervenues très rapidement, les auteurs ont été immédiatement interpellés et s'agissant de l'agression par arme à feu place des Bons Enfants, les images vidéos ont permis de faire toute la lumière sur les différentes responsabilités.

Doit-on s'en satisfaire ? Bien sûr que non. La tranquillité publique est un sujet mouvant qui demande à l'ensemble des acteurs de s'adapter en permanence. Devant les faits graves que je viens d'évoquer, un travail a été mené avec la préfecture en début de semaine dernière et j'ai saisi Madame la Préfète d'une réunion urgente du comité restreint du CISPD qui aura lieu dans les prochains jours afin d'évoquer, au bon niveau et avec l'ensemble des partenaires concernés cette question qui, au-delà des actes graves évoqués, pèse fortement sur la vie des commerçants et des riverains de la place des Bons Enfants ainsi que des avenues Jean Jaurès et Maginot.

La ville doit prendre sa part, bien sûr, et elle continuera de le faire mais nous avons aussi besoin du Département pour les sujets de prévention, des associations qui accompagnent ces populations, de la police nationale, de la justice parfois... C'est le sens du CISPD que je préside et dont les priorités seront rediscutées cet automne précisément pour s'adapter à l'évolution des situations vécues et des troubles constatés.

Vous l'aurez compris Monsieur le Conseiller, ce sujet ne peut relever, si l'on veut être efficace et aller au-delà d'un affichage, sur la création d'une commission municipale supplémentaire. Ce n'est pas un sujet qui peut être traité au niveau de la Ville seule, mais en liaison avec les partenaires publics concernés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Bourg Avenir
Groupe d'Union de La Droite et du Centre
Aurane Reihanian
Président du Groupe
Conseiller Municipal
Hôtel de Ville
01000 BOURG EN BRESSE

Monsieur Jean-François DEBAT
Maire
Hôtel de Ville
01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 25 septembre 2020

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 28 septembre 2020 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur. Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurane Reihanian
Président du groupe d'opposition municipale Bourg Avenir - Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire,
Le 6 juillet dernier, nous vous alertions, au sein de ce conseil municipal, sur la montée de l'insécurité à Bourg-en-Bresse. Au-delà des chiffres qui démontrent une augmentation constante des actes de violence du quotidien depuis 10 ans, pas une semaine ne passe à Bourg-en-Bresse sans son lot d'agressions, de vols, de faits divers, de dégradations et d'incivilités. Le 6 juillet dernier, nous vous alertions, au sein de ce conseil municipal, pour que vous preniez conscience que désormais en matière d'insécurité un cran a été franchi dans notre ville. Mardi dernier, notre centre-ville a été le théâtre à ciel ouvert d'un règlement de comptes au cours duquel un homme a ouvert le feu. Que vous faut-il de plus pour comprendre qu'il y a un problème d'insécurité à Bourg-en-Bresse ? Cela fait trente ans que vous êtes engagé dans la vie politique locale. Naturellement, vous raisonnez avec les schémas du passé. Or, depuis, le monde a changé et la société a considérablement évolué. Aujourd'hui, Monsieur le Maire je le dit et je l'assume : en matière d'insécurité votre inaction devient une inaction coupable qui accompagnera inéluctablement l'augmentation constante de l'insécurité à Bourg-en-Bresse. Alors, en matière d'insécurité, sortons enfin des esprits dogmatiques et idéologies stériles. Ne faites pas preuve d'esprits ringards. La sécurité n'est ni un thème de gauche ni un thème de droite. C'est un thème de bon sens. La sécurité est l'arme de tous les humanistes. Elle est la première des libertés. La condition essentielle au dynamisme économique et à l'attractivité. Le vecteur fondamental à la concorde

le 28 septembre 2020

www.bourgenbresse.fr

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.71.03 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/BM/JF

Monsieur Aurane REIHANIAN
Conseiller Municipal
Pour le Groupe d'Union de
la Droite et du Centre
Mairie
Place de l'Hôtel de Ville – BP 90419
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Objet : question écrite pour le Conseil Municipal du 28 septembre 2020

Monsieur le Conseiller,

Répéter des mensonges n'en fera jamais des vérités. Or, depuis la campagne électorale, ce sujet est devenu votre fonds de commerce souvent au mépris de la vérité. Non, sur les dix dernières années, les actes de violence et de délinquance n'ont pas explosé sur la ville de Bourg-en-Bresse. Pour ce qui est de la délinquance dite de voie publique à Bourg-en-Bresse, celle qui recense, les agressions de rue verbales ou physiques, la mendicité agressive, les vols de portable, de sacs à mains, les dégradations de propriétés publiques ou privées, bref celle qui touche et impacte directement la vie des Burgiens, voici son évolution depuis 10 ans selon les chiffres précis émanant de la Police nationale :

Année	Nombre de faits sur Bourg-en-Bresse
2010	954
2011	887
2012	889
2013	935
2014	950
2015	831
2016	867
2017	866
2018	917
2019	789

Répéter comme vous le faites depuis des mois que l'insécurité a « explosé » ces dix dernières années à Bourg-en-Bresse, vous rend donc coupable de mensonges délibérés qui, je vous le dis très tranquillement, nuisent à l'honnêteté et la qualité de notre débat public. Ils discréditent de plus aux yeux du public le travail, notamment, des policiers, par simple souci de nourrir votre discours politique.

Si l'on agglomère l'ensemble des autres événements – cambriolages, vols de véhicules, etc et que l'on prend donc le chiffre de la délinquance générale sur la ville, il était recensé par la police nationale 2814 faits en 2009 et 2663 faits en 2019. Au passage, nul ne doit être dupe de votre tactique consistant à mettre en cause systématiquement la Ville et donc le maire sur ces questions. Vous faites mine d'oublier que la sécurité publique est d'abord de la compétence de l'État et que c'est la police nationale et la justice qui disposent des moyens humains, matériels et législatifs pour traiter ces sujets. Cela ne veut bien évidemment pas dire que je m'en désintéresse, cela ne veut pas dire que la Ville ne mobilise pas des moyens importants pour faire face aux enjeux de tranquillité publique mais cela veut dire qu'il faut avoir, en tant qu'élu, la lucidité de regarder les compétences et le domaine d'action de chacun avec honnêteté et sens des responsabilités. Chacun doit jouer son rôle et je m'acquitte sans aucun état d'âme du mien. Je vous confirme que l'ensemble des acteurs de la sécurité publique (police nationale, justice, services municipaux, services de prévention et de protection de la jeunesse, etc) sont mobilisés au quotidien pour assurer la sécurité et la tranquillité publiques. .

Je vous le dis tout de suite : des faits isolés, graves ou moins graves, vous en trouverez toujours pour nourrir vos questions écrites avant chaque Conseil. Tout simplement parce que la délinquance zéro, cela n'existe pas et cela n'a jamais existé. Ni à Bourg, ni en France, ni ou que ce soit dans le monde dans l'histoire de l'humanité. En l'espèce, oui, deux faits graves ont été relevés ces dernières semaines sur le domaine public, entre personnes vivant en marge de la société. Ils ont été , tous les deux, élucidés très rapidement, les auteurs arrêtés par la police nationale et déférés à un juge. Ils appellent des réponses fortes de la part des acteurs de la sécurité. Je vous transmettrai copie des éléments de réponse donnés à l'instant à M. Ruiz dont la question précédait la vôtre, puisque vos deux questions portaient, sur ce point, sur les mêmes faits.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes

Bourg Avenir
Groupe d'Union de La Droite et du Centre
Aurane Reihanian
Président du Groupe
Conseiller Municipal
Hôtel de Ville
01000 BOURG EN BRESSE

Monsieur Jean-François DEBAT
Maire
Hôtel de Ville
01000 BOURG-EN-BRESSE

Le 25 septembre 2020

Monsieur le Maire,

Vous voudrez bien trouver ci-dessous une question du conseiller municipal Christophe COQUELET à inscrire à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal de lundi prochain 28 septembre 2020 dans le cadre du Chapitre 1, Article 5 du règlement intérieur.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de nos salutations distinguées.

Aurane Reihanian

*Président du groupe d'opposition municipale
Bourg Avenir –*

Aurane Reihanian

Conseiller municipal de Bourg-en-Bresse

Monsieur le Maire,

Le vendredi 18 septembre, nous avons le plaisir de recevoir le départ de la 19ème étape du tour de France 2020.

Une très belle vitrine pour notre ville et notre département, dans un cadre magnifique avec le monastère de Brou.

En raison de la situation exceptionnelle due à la Covid, un huis clos fut imposé à la population.

Si nous sommes tous d'accord sur la protection des personnes et le respect stricts des règles sanitaires contre ce maudit virus, que d'incohérences ce vendredi 18 septembre!

En effet, ce n'était pas un huis clos mais disons un semi huis clos, puisque certains élus territoriaux ont eu la chance d'aller au village du tour de France et se prendre en photo en groupe.

Ce huis clos "aménagé" a été mal vécu par la population, qui l'a ressenti comme une exclusion.

De plus, dans la foulée, la municipalité a annulé toutes les animations liées à cette grande fête populaire.

Quelle déception pour tous, avec une journée qui s'annonçait belle...avec une pensée pour nos commerçants.

Dans le contexte de crise sanitaire, chacun le dit et le répète, il faut se ré inventer, la vie d'avant ne sera pas celle de demain.

Alors faut-il continuer à subir la situation comme à la municipalité de Bourg en Bresse.

Plutôt que d'annuler les animations, n'aurait-il pas été possible de les organiser dans la globalité du quartier de brou avant, pendant et après le passage des coureurs ?

Pourquoi ne pas avoir demandé aux nombreuses associations ou commerçants de la ville d'essaimer des stands et des animations qui auraient permis d'accueillir la population tout en la dispersant ?

Pourquoi ne pas avoir proposé aux écoles de la ville de mettre sur pied un projet pour animer cette fête et de les placer à des zones bien définies ?

Les jeudis du kiosque ont été maintenus tout l'été, la mise en place des jauges a été bien respectée, il aurait été possible de mettre en œuvre les mêmes exigences pour les animations le jour du départ de tour de France.

Nous aurions également pu impliquer la police pour faire respecter les distances et les flux de population lors des animations ?

Et enfin, aux vues du contexte sanitaire, il semblait clair et inéluctable que le huis clos allait être prononcé. Pourquoi ne pas avoir anticipé cet événement et être réactif en préparant en amont des solutions de repli qui auraient permis que, même d'une façon différente, la fête puisse avoir lieu.

Quelles sont vos propositions concrètes pour les prochaines animations concernant notre ville ?

Il faut se remonter les manches pour mettre en place de nouvelles idées, de nouvelles solutions avec de l'imagination. Dans notre cas, nous serons volontaires pour travailler et avancer dans l'intérêt des Burgiens.

Cabinet du Maire

☎ 04.74.45.70.01 – 📠 04.74.22.82.02

N/Réf. : JFD/SE/IV

Monsieur Aurane REIHANIAN
Conseiller Municipal
Pour le Groupe Bourg Avenir
Hôtel de Ville
01012 BOURG EN BRESSE CEDEX

Monsieur le conseiller,

Je vous remercie de m'avoir transmis la question de M. Christophe COQUELET.

L'étape du tour de France s'est effectivement déroulée à huit clos, sur décision de la Préfecture, de l'organisateur de l'évènement – ASO – et de la Ville. Bien sûr, nous pouvons le regretter. Tout comme nous pouvons regretter la dégradation des conditions sanitaires sur le département depuis quelques semaines. Pour autant, c'est ainsi et nous n'avons pas d'autre choix que de l'accepter.

Etait-il souhaitable que des milliers de gens se rassemblent sur le parvis de Brou, devant la zone de départ, pour assister au départ des coureurs ? En responsabilité, je ne le crois pas. Bien sûr, il est toujours possible de penser et de dire qu'il « aurait fallu » ou que « nous aurions pu ». Je vous le dis très clairement : je considère que la décision prise était responsable dans le contexte actuel. La déception que vous exprimez est celle de tous. Je vous indique toutefois qu'au contraire d'autres villes, je m'en suis tenu à la « grille ASO » décidée par l'organisateur. En accord avec la Préfecture, nous n'avons pas étendu le périmètre et appelé les Burgiens à se répartir sur les 6,5kms du parcours.

Depuis six mois, nous devons nous adapter, pour chaque évènement, à la semaine à la semaine, pour décider du maintien ou de l'annulation d'un évènement. Nous avons à cœur, et nous l'avons montré tout au long de l'été, d'offrir dans la mesure du possible des animations et des propositions culturelles au public Burgien. Nous continuerons dans la même philosophie en s'adaptant au contexte sanitaire : la protection de la population sera toujours la priorité, en fonction de l'évolution de la situation sanitaire et des décisions de l'Etat.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le conseiller, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire



Jean-François DEBAT
Président de la Communauté d'Agglomération
du Bassin de Bourg-en-Bresse
Conseiller régional Auvergne-Rhône-Alpes